

Motion présentée par le groupe majoritaire «Pour une commune sans OGM»

M. l'Adjoint MEDJALDI : Le Ministère Français de l'Agriculture a délivré depuis le début de l'année 2005 onze nouvelles autorisations de tests en plein champ pour des maïs génétiquement modifiés, qui seront cultivés sur environ 60 nouvelles parcelles en France.

Ces autorisations 2005 ont été délivrées aux sociétés Biogemma, Pioneer Genetique et Meristem.

Elles porteront à «environ une centaine» le nombre total de parcelles où des OGM (organismes génétiquement modifiés) seront cultivés en plein champ.

Les plantations en plein champ d'organismes génétiquement modifiés représentent des risques de pollution génétique susceptible de mettre en cause les cultures traditionnelles mais aussi bien évidemment les cultures biologiques dans lesquelles la présence d'OGM est interdite.

Parmi ces risques la possibilité que les gènes artificiellement insérés dans ces organismes soient irrémédiablement transférés, via le pollen, à des plantes sauvages apparentées (cas du colza, de la betterave, du maïs) ou autres cultures voisines, non transgéniques, de la même espèce végétale. Les risques à long terme découlant de l'apparition de résistances (insectes, plantes adventices) et du transfert de gènes à des plantes sauvages à des microorganismes, sont encore trop peu connus. Ces cultures traditionnelles pourront donc être contaminées par le pollen OGM avec à la clé, des préjudices économiques.

La pollution génétique découlant de ses cultures, aurait pour conséquence le bouleversement de la biodiversité.

En vertu des considérations qui précèdent, le Conseil Municipal se déclare opposé aux cultures OGM sur le ban communal. Il confirme, par ailleurs, l'exclusion dans les appels d'offres des aliments contenant des OGM comme la Ville le fait déjà depuis plusieurs années.

La présente motion sera adressée au Professeur Marc FELLOUS, Président de la Commission de Génie Biomoléculaire (251 Rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15) ainsi qu'à M. Dominique BUSSEREAU, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de débat sur les motions.

M. Jean ROSSELOT : Je voulais dire qu'on a un peu de mal à prendre au sérieux cette motion alors que Dominique VOYNET a donné des autorisations bien plus nombreuses que celles de Dominique BUSSEREAU. Deuxièmement, comment ne pas reconnaître comme par exemple sur l'expérimentation de certaines plantes qui résistent plus à la sécheresse en Afrique, etc. qu'il y a des voies de progrès pour l'humanité toute entière, et troisièmement c'est hyper encadré comme expérience, donc on vote contre la motion».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (10 Conseillers ayant voté contre et 1 s'étant abstenu) adopte cette motion.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2005.